

**Acquisition d'une propriété chemin de la Combe aux Chiens à Mme VALON Delphine**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** La Ville de Besançon envisage de réaliser des travaux d'élargissement de voirie (réalisation de l'alignement) chemin de la Combe aux Chiens.

Pour ce faire, Mme VALON Delphine cède gratuitement à la Ville de Besançon une partie de sa propriété cadastrée section OR n° 302 et 303 d'une contenance totale de 26 m<sup>2</sup>.

Les travaux d'élargissement modifiant l'accès actuel à cette propriété, la Ville de Besançon prendra à sa charge le réaménagement de l'entrée cochère et versera une indemnité de 13 000 F (treize mille francs) à Mme VALON pour perte de mur (26 m<sup>2</sup> x 500 F/m<sup>2</sup>).

La dépense de 13 000 F sera imputée au chapitre 90.824.2112.00501.30100.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur cette acquisition
- autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 10 octobre 2000.*